

CCT OPDEP - Edition 2014.

Veille normative – Février 2014

Chapitre II

- Page 34 : la norme NBN T 42-108 mentionnée est remplacée par la norme NBN EN 1401-1.
- Page 34 : la norme NBN T 42-601 mentionnée est remplacée par la norme NBN EN 1329-1.
- Page 34 : la norme NBN T 32-002 mentionnée est remplacée par la norme NBN EN 681-1.
- Page 34 : la norme NBN B 29-001 mentionnée est remplacée par la norme NBN EN ISO 10321.

CCT OPDEP - Edition 2014.

Veille normative – Février 2014

Chapitre III – 1^{ère} partie

- Page 44 : la norme NBN EN 752-1 est remplacée par la norme NBN EN 752.
- Pages 48 et 50 à 53 : la norme NBN EN 12620+A1 est remplacée par la norme belge NBN EN 12620.
A la page 48, il y a lieu de lire « NBN EN 12620 » et non « NBN EN 126200 ».
- Pages 60 à 62 et 66 à 68 : la norme NBN B 53-101 est supprimée.
- Page 70 : la norme NBN B 14-001 est remplacée par la norme NBN EN 998-2.
- Pages 73, 74, 275, 276 et 292 : la norme NBN B 46-101 est supprimée.
- Pages 96, 99 et 101 : si on l'avait, il y a lieu de considérer la NBN EN 13670.
- Page 117 : il y a lieu de supprimer « (éd. 2010) », fin de la page.
- Page 149 : il y a lieu de supprimer « + add.1 (1986) », début de la page.
- Pages 168, 170 et 176 : il y a lieu de supprimer « (1992) », après NBN B15-001.
- Page 180 : la norme EN 12430 est remplacée par la norme NBN EN 12430.
- Page 182 : les normes NBN EN ISO 10211-1 et 10211-2 sont remplacées par la norme belge NBN EN ISO 10211.
- Page 183 : la norme NBN EN 12524 est supprimée.

- Page 184 : la norme NBN ISO 2573 est supprimée.
- Page 187 : la norme DIN EN ISO 12752 est supprimée.
- Page 190 : les normes NBN EN 10169 (parties 1 et 2) sont remplacées par la norme belge NBN EN 10169.
- Page 190 : la norme NBN EN ISO 1352 est remplacée par NEN ISO 1352.
- Page 191 : pour les normes NBN EN 1994, NBN EN ISO 16834 et 18276, il y a lieu de supprimer les dates entre parenthèses.
- Page 191 : pour les normes NBN EN 1993-1-2 et NBN EN 1994, il y a lieu de préciser : ANB.
- Page 192 : il y a lieu de supprimer la NBN B03-105.
- Page 197 : il y a lieu de remplacer la NBN B 51 par la norme belge NBN EN 1993-1-10 ANB.
- Page 204 : pour la norme NBN I 04-001, il y a lieu de ne pas spécifier l'addenda ainsi que la date de parution de la norme (1988).
- Page 205 : pour la norme NBN EN ISO 3252, il y a lieu de ne pas spécifier la date de parution de la norme ISO 3252 dans le titre de cette norme.
- Page 205 : les normes NBN EN ISO 8502-1 et NBN EN ISO 11126-2 sont supprimées.
- Page 206 : pour la norme NBN EN ISO 14713-1, il y a lieu de ne pas spécifier la date de parution de cette norme.
- Page 208 : pour la norme NBN ENV 1993-1-2, il y a lieu de ne pas spécifier la date de parution de cette norme.
- Page 210 : pour la norme NBN EN 14081-1, il y a lieu de ne pas spécifier l'addenda de cette norme.
- Pages 210 et 214 : les normes NBN EN 385 à 387, NBN EN 390 à 392 et NBN EN 1194 mentionnées sont remplacées par la norme belge NBN EN 14080.

- Aux pages 210, 214 à 231, 262 à 264, 369 : les normes NBN 189, NBN 199, NBN 202, NBN 219-04, NBN 272 et NBN 544 sont supprimées.
- Page 211 : la norme NBN EN 46 est remplacée par la norme belge NBN EN 46-1. Les normes NBN EN 21 et NBN EN 273 sont supprimées.
- Pages 211 et 214 : les deux normes NBN EN 1315-1 et 1315-2 sont remplacées par la norme belge NBN EN 1315.
La norme NBN EN 1316-3 est supprimée.
Les projets de normes NBN B 16-510 à 512 sont supprimés.
La norme NBN ENV 12169 est remplacée par la norme belge NBN CEN/TS 12169.
- Pages 211 et 216 : les deux normes NBN EN 335-1 et 335-2 sont remplacées par la norme belge NBN EN 335.
- Pages 212, 217 et 263 : la norme NBN ENV 1995-1-1 est remplacée par la norme belge NBN EN 1995-1-1 ANB.
- Page 212 : les deux normes NBN ENV 1995-1-2 et NBN ISO 8970 sont remplacées respectivement par la norme belge NBN EN 1995-1-2 ANB et NBN EN ISO 8970.
- Page 227 : pour les deux normes NBN EN 300 et NBN EN 634-1, il y a lieu de ne pas spécifier la date de parution de ces normes.
- Pages 228 et 266 : la norme NBN B 16-201 est remplacée par la norme belge NBN EN 120.
- Page 246 : pour la norme NBN EN 517, il y a lieu de ne pas spécifier la date de parution de cette norme.
- Page 249 : pour les normes NBN EN 490 et 491 ainsi que NBN B 21-701, il y a lieu de ne pas spécifier la date de parution de ces normes.
- Page 255 : pour les normes NBN B 44-001 et NBN EN 492, il y a lieu de ne pas spécifier l'addenda ainsi que la date de parution de la norme.
- Page 257 : la norme NBN 772 est supprimée.
- Pages 259 et 260 : la norme NBN B 45-283 est supprimée.
- Pages 260, 319, 328, 330, 334 et 341 : la norme NBN 283 est supprimée.

- Pages 261, 262 et 268 : les normes NBN 480, NBN ISO 4355 et NBN B 15-102 sont supprimées.
- Page 267 : la norme NBN EN 10147 est remplacée par la norme belge NBN EN 10346.
- Pages 267, 337 et 342 : la norme NBN 437 est supprimée.
- Pages 268, 278, 299, 321, 332, 441 : les normes NBN B 15-104, NBN EN 495-1 (projet), NBN B 03-002-1 et NBN EN 636-3 sont remplacées respectivement par les normes belges NBN EN NBN B 15-001, NBN EN 1107-2, NBN EN 1991-1-4 + ANB et NBN EN 636.
- Page 278 : les projets de normes NBN EN 495-1 à 3 sont supprimés.
- Pages 280 et 313 : pour les normes NBN B 46-003 et NBN EN 12588, il y a lieu de ne pas spécifier la date de parution de ces normes.
- Pages 327, 333 et 340 : le projet de norme EN 988 est remplacé par la norme EN 988.
- Page 329 : pour la norme NBN EN 504, il y a lieu de ne pas spécifier la date de parution de cette norme.
Le projet de norme EN 1172 est remplacé par la norme DIN EN 1172.
- Page 332, 338 et 344 : pour les normes NBN EN 607, NBN 306 et NBN B 54-104, il y a lieu de ne pas spécifier la date de parution de ces normes.
- Pages 333, 336, 339, 340, 342, 344, 350, 371 : les normes NBN 657, EN 10125, EN 147-79, NBN 699 et NBN ENV 1630 sont supprimées.
- Pages 335 et 345 : le projet de norme EN 485-1 est remplacé par la norme EN 485-1.
- Page 339 : les deux normes NEN 7016 et 7017 sont remplacées par la norme NEN EN 12200-1.
- Pages 344 et 345 : la série de normes NBN I 07 (001 à 008) est remplacée par les normes belges NBN EN ISO 14713 et NBN EN ISO 1461.
- Page 350 : les normes NBN ENV 1627 à 1629 sont remplacées respectivement par les normes belges NBN EN 1627 à 1629.

- Page 350 : la norme NBN B 25-204 est supprimée.
- Page 351 et 366 : les normes NBN B 25-205, NBN B 25-209 et NBN B 25-201, NBN B 25-215 sont supprimées.
- Pages 372, 373 : les normes de la série DIN 1748 sont remplacées par les normes DIN EN 755-1, DIN EN 755-2 et DIN EN 755-9.
- Page 373 : les normes de la série DIN 17615 sont remplacées par la norme DIN EN 12020-2.
La norme DIN 7863 est remplacée par la norme DIN 7863-1.
- Page 373 : la norme DIN 7863 est remplacée par la norme DIN 7863-1.
- Page 381 : pour la norme NBN EN 1670, il y a lieu de ne pas spécifier la date de parution de l'addenda.
- Pages 384 et 385 : la norme NBN 436.01 est supprimée.
- Page 385 : la norme DIN V 18054 est remplacée par les normes DIN EN 1627 à 1630.
- Page 386 : la norme DIN 17440 est remplacée par la norme DIN EN 10088-3.
- Page 393 : la norme NBN EN 1013-1 est remplacée par la norme NBN EN 1013.
- Page 400 : il n'y a pas lieu d'indiquer l'addenda de la norme NBN B 61-001.
- Page 407 : la norme NBN ISO 7895 est supprimée.
- Page 425 et 441 : la norme DIN 68705 T3 est remplacée par les normes DIN EN 315 et DIN EN 13986.
- Page 432 : les normes NBN EN ISO 2444, NBN EN ISO 2445, NBN EN ISO 6589, NBN EN ISO 6927, NBN EN ISO 7361, NBN EN ISO 7727 et NBN EN ISO 7728 sont remplacées par les normes NBN ISO 2444, NBN ISO 2445, NBN ISO 6589, NBN ISO 6927, NBN ISO 7361, NBN ISO 7727 et NBN ISO 7728.
La norme NBN EN ISO 9048 est supprimée.
- Page 433 : la norme NBN EN ISO 7729 est remplacée par la norme NBN ISO 7729.

Pour la norme NBN EN ISO 11432, il y a lieu de supprimer la date de parution de la norme ISO 11432 inscrite dans le titre de la norme.

- Page 438 : les normes NBN ENV 1999-1-1, 1999-1-2 et 1999-2 sont remplacées par les normes belges NBN EN 1999-1-1 + ANB, NBN EN 1999-1-2 + ANB et NBN EN 1999-1-3 + ANB.
- Page 444 : pour la norme « série NBN 44-001 », il y a lieu de comprendre NBN B 44-001.
- Page 452 et 453 : la norme DIN 52615 est remplacée par la norme DIN EN ISO 12572.

CCT OPDEP - Edition 2014.

Veille normative – Février 2014

Chapitre III – 2^{ème} partie

- Page 464 : les normes « série NBN B 13 », sont supprimées.
- Page 465 : la norme NBN S 29-004 est supprimée.
- Page 477 : la norme NBN ENV 717-1 est remplacée par la norme belge NBN EN 717-1.
- Page 478 : la série de normes NBN EN 335 (parties 1 à 3) est remplacée par la norme belge NBN EN 335.
La norme NBN EN 1087-2 est supprimée.
- Pages 478, 629, 631, 633 : la série de normes NBN EN 312 (parties 1 à 7) est remplacée par la norme belge NBN EN 312.
- Page 479 : la norme NBN EN 635-4 est supprimée.
Les normes NBN EN 1072 et NBN EN 1084 sont supprimées.
- Page 480 : les normes belges NBN B 16-301 et 302 sont supprimées.
- Pages 483, 485 : pour la norme NBN S 01-400, il y a lieu de ne pas indiquer la date de parution de la norme.
- Page 502 : la date d'édition de la norme NBN T 61-001 est à supprimer.
- Pages 518 à 520 : la date d'édition mentionnée de la norme ISO 9052-1 est remplacée par « dernière édition ».
- Page 532 : la norme NBN EN 1347 est supprimée.

- Page 536 : les normes NBN B 27-004 et NBN B 27-006 à 8 de la série NBN B 27-002 à 011 sont supprimées.
- Page 537 : la norme EN 10545-6 est remplacée par la norme EN ISO 10545-6.
Idem page 538 pour les EN 10545-1, -9, -12 et -13 qui sont remplacées par les normes EN ISO de la même série.
- Page 538 : les normes NBN B 27-004 et NBN B 27-006 à 8 de la série NBN B 27-002 à 011 sont supprimées.
La date d'édition de la norme NBN 790, est à supprimer.
La norme NBN B 27-211 est supprimée.
- Pages 539, 540 : les normes NBN 903-1 et NBN 903-2 sont supprimées.
- Page 541 : la norme NBN 224 est supprimée.
- Page 543 : les dates d'éditions des normes NBN B 21-211 et NBN EN 685 sont à supprimer.
- Page 547 : les dates d'éditions des normes NBN EN 686 et NBN EN 687 sont à supprimer.
- Pages 547 à 549 : pour les normes DIN EN 660-1 et NBN S 21-203, il y a lieu de ne pas indiquer les addenda (A1 et A2) des normes.
- Pages 549 et 562 : la norme NBN EN 24343(-1) est remplacée par la norme belge NBN EN ISO 24343-1 ?
La date d'édition de la norme NBN EN 1817 est à supprimer.
La norme ISO 140-8 est remplacée par les normes ISO 10140-1 à ISO 10140-5 incluses.
- Page 554 : la norme NBN B 25-001 est remplacée par la norme NBN EN 12608.
- Page 556 : la norme NBN B 14-001 est remplacée par la norme NBN EN 998-2.
- Page 562 : la norme NBN EN 23346 est supprimée.
- Page 567 : la norme NBN B 25-201 est supprimée.
- Pages 573 et 583 : la norme NBN 152 est supprimée.
La norme EN 152-80 est supprimée.

La norme NEN ISO 1519 est remplacée par la norme NEN EN ISO 1519.

- Page 577 : le projet de norme EN 952 est remplacé par la norme EN 952.
- Page 589 : pour les projets de normes EN 1303 et EN 1906, il y a lieu de ne pas indiquer « pr ».
Le projet de norme EN 1935 est supprimé.
- Page 591 : la date d'édition de la norme NBN EN 1527 est à supprimer.
- Page 592 : la norme NBN CR 12792 est remplacée par la norme NBN EN 12792.
- Page 606 : pour la norme NBN EN 975-1, il y a lieu de ne pas indiquer l'addenda de la norme.
- Page 614 : la série de normes NBN I 07 (001 à 008) est remplacée par les normes belges NBN EN ISO 14713 et NBN EN ISO 1461.
- Page 616 : la norme NBN EN 14713-1 est remplacée par la norme NBN EN ISO 14713-1.
- Pages 619, 622 : les normes EN 3509 et NBN EN 3509 n'existent actuellement qu'en projet de norme EN 3509.
Pour la norme ISO 2394, il y a lieu de ne pas indiquer l'addendum de la norme.
- Page 620 : les normes ENV 1994-1-1, ENV 1993-1-1 et ENV 1995-1-1 sont remplacées par EN 1994-1-1, EN 1993-1-1 et EN 1995-1-1 respectivement.
La norme belge NBN 1.50 est supprimée.
- Page 634 : pour la norme NBN EN 1116, il y a lieu de ne pas indiquer la date de parution de cette norme.
- Page 642 : la norme EN 1153 est remplacée par la norme EN 14749.
- Page 656 : pour la norme NBN B 27-011, il y a lieu de ne pas indiquer la date de parution de la norme.
- Page 659 : la norme belge NBN ISO 4067-1 est supprimée.
- Page 664 : pour la norme NBN EN 12056-5, il y a lieu de ne pas indiquer la date de parution de cette norme.

- Page 665 : les normes belges NBN 866 et NBN 869 sont supprimées.
- Page 666 : pour les normes NBN EN 1519-1 et NBN T 42-112, il y a lieu de ne pas indiquer les dates de parution de ces normes.
- Page 667 : la norme belge NBN B 32-001 est supprimée.
- Page 671 : pour la norme NBN B 53-101, il y a lieu de ne pas indiquer l'addenda de la norme.
- Page 680 : pour la norme NBN 576-11, il y a lieu de ne pas indiquer la date de parution de cette norme.
La norme DIN 4901 est supprimée.
- Page 688 : le projet de norme EN 12108 est remplacé par la norme CEN/TR 12108.
- Page 694 : la norme NBN EN 274 est remplacée par la série de normes NBN EN 274-1 à 3.
- Page 695 : pour la norme NBN EN 33, il y a lieu de ne pas indiquer la date de parution de cette norme.
- Page 698 : la norme NBN EN 111 est remplacée par la norme belge NBN EN 31.
- Page 699 : la norme belge NBN S 23-001 est supprimée.
- Page 701 : la norme NBN EN 1036 est remplacée par la série de normes NBN EN 1036-1 et 2.
- Page 705 : la norme NBN EN ISO 8290 est supprimée.
- Page 711 : la norme ASTM B 141 est remplacée par la série de normes ASTM B 456.
- Page 714 : la phrase du paragraphe « Matériaux (5.14.2) » doit être complétée par : « ... partiellement remplacée ... et NBN EN 1092-1 ». La norme NBN EN 5211 doit être remplacée par la norme NBN EN ISO 5211.
- Page 716 : la date d'édition de la norme NBN EN 1213 est à supprimer.
- Page 729 : la norme NBN T 21-101 (projet) est supprimée.

La norme NBN T 22-003 est supprimée.

La série de normes « NBN ISO 6504-1 à 3 » doit être remplacée par les deux normes suivantes : NBN EN ISO 6504-1 et NBN EN ISO 6504-3.

La date d'édition de la norme NF T 36-005 est à supprimer.

La série de norme « NBN EN ISO 4618-1 à 3 » est remplacée par la norme belge NBN EN ISO 4618.

La norme NBN EN ISO 4617 est supprimée.

Il y a deux doublons : NBN EN ISO 15528 et NBN EN ISO 2114 (avec page 730).

- Pages 731, 736 à 741, 746 à 748, 752, 755 à 759 : la norme NBN T 22-003 est supprimée.
- Page 743, 761 : les normes NBN EN ISO 8502-1 et NBN EN ISO 11126-2 sont supprimées.
- Page 749 : pour les normes NBN EN 234 et NBN EN 259, il y a lieu de ne pas indiquer l'addenda de la norme.
- Page 766 : les normes belges NBN ENV 13459-2 et -3 sont supprimées.
La norme NBN ENV 13459-1 est remplacée par la norme NBN ENV 13459.

CCT OPDEP - Edition 2014.

Veille normative – Février 2014

Chapitre IV

- Page 17 : la FTA/40/01-B mentionnée est remplacée par la FTA/40/01.
- Page 17 : la FT/256/1-B mentionnée est remplacée par la FTA/40/04.
- Page 17 : la FT/258/2-C mentionnée est remplacée par la référence au texte suivant : CCT OPDEP – Edition 2014 – Chapitre V - § 2.5.1.
- Page 20 : la norme NBN B 51-002 mentionnée est remplacée par la norme NBN EN 1993-1-1 ANB.
- Page 21 : la norme NBN 212 mentionnée est remplacée par la norme NBN EN 1993-1-8 ANB.
- Page 63 : la norme NBN EN 973 /A1 mentionnée est supprimée.
- Page 64 : la norme AWWA B603-88 mentionnée doit être remplacée par la norme AWWA B603.
- Page 21 : la norme DIN 19619 mentionnée est remplacée par la norme NBN EN 12672.

CCT OPDEP - Edition 2014.

Veille normative – Février 2014

Chapitre V

- Page 1 : la FT/200/3 mentionnée est remplacée par la FTA/00/01.
- Page 6 : les normes DIN/ISO 9001 et 14001 mentionnées sont remplacées par les normes NBN EN ISO 9001 et NBN EN ISO 14001.
- Page 12 : la norme ISO/CEI 8802-11 mentionnée est remplacée par la norme ISO/IEC/IEEE 8802-11.
- Page 12 : la norme IEC 611131-3 mentionnée est remplacée par la norme IEC 61131-3.
- Pages 33 et 34 : la norme CEI 60694 mentionnée est remplacée par la norme IEC 62271-1.
- Page 33 : la norme CEI 60265-1 mentionnée est remplacée par la norme IEC 62271-103.
- Page 65 : la norme NBN EN 60439-1 mentionnée est remplacée par la norme NBN EN 61439-1.
- Page 66 : la norme NBN CEI 502 NAD mentionnée est supprimée.

CCT OPDEP - Edition 2014 - Chapitre V

- Page 72 : la norme CEI 60439-1 mentionnée est remplacée par la norme NBN EN 61439-1.
- Page 78 : la norme ITU-T G.651 mentionnée est remplacée par la norme ITU-T G.651.1.
- Page 80 : les normes ITU-T 651 et ITU-T 652 mentionnées sont remplacées par les normes ITU-T G.651.1 et ITU-T G.652.
- Page 81 : la norme ISO TR 9080:1992/Cor1:1995 mentionnée est remplacée par la norme ISO 9080.
- Page 78 : la norme UIT-TSE L.12 mentionnée est remplacée par la norme UIT-T L.12.
- Page 86 : la date (1994) de la norme NBN EN 124 mentionnée est supprimée.
- Pages 88 et 96 : la norme NBN C 20-001 mentionnée est remplacée par la norme NBN EN 50102.
- Page 92 : le § 7.4. « Accessoires pour les appareils de robinetterie » est remplacé par le texte suivant « voir fiche technique aquawal se rapportant aux appareils ».
- Pages 103 et suivantes : les tableaux de nomination des variables sont donnés à titre indicatif. Les dernières versions à prendre en compte sont fournies en cours de chantier.

CCT OPDEP - Edition 2014.

Veille normative – Février 2014

Chapitre VI

- Page 9 : la norme EN 550022 mentionnée est remplacée par la norme EN 55022.
- Pages 9 et 10 : la norme ISO 8877 mentionnée est remplacée par la norme ISO/IEC 8877.
- Page 10 : § 3.4. « Câblage horizontal » la phrase « Il est de catégorie (...) 588 » est remplacée par : « Il est de catégorie 6A ».
- Page 12 : la norme TIA/EIA-606-A mentionnée est remplacée par la norme TIA/EIA-606(-B).
- Page 24 : la série 521.201 mentionnée est remplacée par la série 521.2.
- Page 24 : la norme NBN T 42-103 est supprimée.
- Pages 26, 28 et 41 : les dates de validation des normes EN 1856-1, EN 19 et NBN 69 sont supprimées.
- Page 61 : le projet de norme prEN 3032 mentionné est remplacé par la norme EN 3032.
- Page 61 : la norme EN/ISO 17025 mentionnée est remplacée par la norme EN ISO/IEC 17025.
- Page 67 : la norme NBN C 20-001 mentionnée est remplacée par la norme NBN EN 50102.

CCT OPDEP - Edition 2014.

Veille normative – Février 2014

Chapitre VII

- Pages 5 et 7 : les termes NBN EN 12620 + A1, NBN EN 1744-1 + A1 et NBN EN 1796 + A1 sont à remplacer respectivement par NBN EN 12620, NBN EN 1744-1 et NBN EN 1796.
- Page 15 : le texte « à la table 3 de la norme EN 002.6. Ce tableau » est à remplacer par « dans les normes en vigueur à ce sujet. Elle ».
- Page 59 : la norme NBN 657 est remplacée par les normes NBN I 07 et NBN EN ISO 1460.
- Page 62 : les termes NBN B 15-101 à 104 sont à remplacer par NBN B 15-001.